

"Un cartel anticartel" dans Corriere della Sera (11 mai 1950)

Légende: Deux jours après la déclaration Schuman, le quotidien italien Corriere della Sera s'interroge sur les objectifs du pool européen charbon-acier.

Source: Corriere della Sera. 11.05.1950, n° 111; anno 75. Milano: Corriere della Sera. "Un cartello anticartello", auteur:Lenti, Libero , p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_cartel_anticartel_dans_corriere_della_sera_11_mai_1950-fr-1b36034b-7896-42c6-8042-392761fb0fdc.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Un cartel anticartel

La proposition de M. Schuman – un coup de tonnerre dans un ciel serein, puisqu’il semble évident que l’horizon européen d’aujourd’hui est serein – d’administrer en commun les industries françaises et allemandes de l’acier et du charbon, avec la possibilité d’une collaboration de la part des autres industries européennes, laisse quelque peu perplexe quant à son véritable objectif. Dans les différentes capitales concernées, sauf peut-être à Londres, l’initiative du ministre français des Affaires étrangères a été accueillie avec satisfaction. Cependant, les accords économiques intereuropéens qui ont été conclus plus ou moins récemment ont engendré trop de désillusions pour que l’on ne puisse pas voir dans ces propos de simples expressions diplomatiques adressées sur un ton mielleux, pour mieux cacher des intérêts purement nationaux. Avec cette proposition, la France ne chercherait-elle pas, par exemple, à mettre la main sur le bassin de la Ruhr? Il s’agit bien là d’un vieux rêve de nos voisins. Par ailleurs, il semble difficile d’imaginer que Washington soit étrangère à la proposition française. Cela conduit, à première vue, à ranger cette initiative dans le sillage de ce qui se fait aujourd’hui pour intégrer plus étroitement les différentes économies européennes.

Nous nous trouvons à mi-chemin du Programme pour la reconstruction de l’Europe, et il semble nécessaire de changer de rythme. Jusqu’à présent, les aides ont été fournies à l’Europe sur la base de listes d’achats, reflétant le panier de la ménagère, comme le disent dans leur jargon les techniciens de l’OECE. En d’autres termes, chaque pays voit sa marge de manœuvre réduite à la rédaction de listes de marchandises à importer des États-Unis avec les dollars gratuits du Programme pour la reconstruction de l’Europe. Quant à l’OECE, elle se contente de coordonner ces listes afin de partager le gâteau de la manière la plus équitable qui soit. Ce système, comme cela est à présent ouvertement reconnu, présente deux défauts: d’une part il aiguise l’avidité de chaque pays participant et de l’autre il les pousse à l’indolence. C’est en quelque sorte la devise suivante: chacun pour soi et l’ECA (Administration de coopération économique) pour tous. Les États-Unis sont fatigués d’attendre. Ils veulent donc que les aides du Programme pour la reconstruction de l’Europe servent de passerelle pour arriver, si ce n’est pas à un marché unique européen, du moins à quelque chose qui y ressemble; à un marché européen avec une division du travail beaucoup plus marquée que ce qu’elle est pour le moment. Les États-Unis soutiennent que l’élargissement du marché amènera une réduction des coûts. Laquelle permettra aux entreprises européennes de se présenter dans une situation plus favorable pour faire face à la concurrence à l’échelle mondiale. Voilà pourquoi les États-Unis incitent en permanence les Européens à libéraliser les échanges entre eux; à mettre en place un système de compensations multilatéral, mieux connu sous son appellation d’union pour les paiements européens; à abolir la double tarification.

Les premières nouvelles relatives à l’initiative de M. Schuman rappellent que des obligations analogues existaient déjà avant la guerre. C’est ainsi qu’en 1926, un accord fut conclu entre les industries sidérurgiques de France, d’Allemagne, du Luxembourg et de Belgique, auquel adhérèrent ensuite l’Autriche, la Hongrie et la Yougoslavie. Cet accord, un véritable cartel international, avait pour objectif de soutenir les prix, sachant que la potentialité en termes de production surpassait la demande en produits sidérurgiques. Il faut à présent voir si derrière les belles images que peut évoquer la collaboration économique européenne, il n’y a pas quelque chose d’analogue. C’est vrai, la constitution d’une entité commune pour gérer la production de la plus grande partie du charbon et de l’acier européens aura pour but de moderniser les systèmes de production; la livraison, à conditions égales, à tous les pays participants; le développement de l’exportation vers les autres pays; l’harmonisation du niveau de vie des travailleurs; mais il s’agit là de buts qui n’émerveillent plus les gens qui connaissent le problème. Le doute, j’insiste, le doute seul, naît du fait que se profile sur le marché international un excédent de la production par rapport à la consommation, tant pour le charbon que pour l’acier.

Les producteurs tremblent à l’idée d’un excédent. Les consommateurs veulent obtenir l’abolition des restrictions qui entravent encore les échanges internationaux. Les techniciens de l’ONU de la Commission économique pour l’Europe, qui jusqu’à présent ont supervisé la distribution de ces matières premières, cherchent un accord qui satisfasse les producteurs et les consommateurs. Pour eux, la solution idéale serait un cartel anticartel. Par exemple, la production européenne de charbon qui aujourd’hui a atteint des niveaux tels, que les assignations sont pratiquement limitées à la production allemande. D’où les incitations venant des États-Unis afin que le charbon allemand soit lui aussi débarrassé de ces entraves. On pourra donc

introduire un élément de concurrence sur le marché européen, particulièrement pour les productions britannique et polonaise qui sont un monopole d'État, et l'on pourra aussi agir contre la pratique des prix doubles. La Grande-Bretagne n'est évidemment pas très enthousiaste quant à cette proposition américaine, parce qu'elle en redoute les conséquences, à savoir la dépréciation du prix de sa production. En revanche, tous les pays consommateurs, y compris la France, s'y montrent favorables. Il est évident qu'un prix du charbon qui est artificiellement maintenu élevé stimule la consommation d'autres produits énergétiques, comme cela s'est produit en Italie, depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à aujourd'hui.

Il y a quelques temps, lorsque les Allemands tentaient de convaincre les États-Unis de la nécessité d'augmenter la production, pour passer de 11,1 millions à 16 millions de tonnes, se profilait une chute de la demande qui était la conséquence du manque de moyens de paiements de la part des acheteurs intérieurs. Cela poussa les Allemands à vouloir exporter à tous prix, ce qui les mit dans une situation d'âpre concurrence vis-à-vis des producteurs belges et luxembourgeois qui furent contraints de réduire la production. À présent, la demande intérieure en Allemagne a repris corps grâce à la dépense de la contre-valeur en espèces des dollars du Programme pour la reconstruction de l'Europe; de même que la demande extérieure grâce au fonctionnement de l'accord inter-européen des paiements. Mais il s'agit là d'un ballon d'oxygène qui peut se dégonfler à n'importe quel moment. D'autant plus que les experts estiment que, pour l'année 1953, la capacité de production européenne sera de 70 millions de tonnes d'acier contre une consommation européenne de 58 millions de tonnes et une exportation de 4 millions de tonnes. D'où une surproduction potentielle de 8 millions de tonnes.

J'ai tenté de définir, de façon succincte, les circonstances qui expliquent l'accueil favorable réservé à la proposition Schuman, y compris en Allemagne. Il me faut ajouter qu'aujourd'hui l'industrie allemande, avec la fin des démantèlements, cherche à obtenir des Alliés l'autorisation d'augmenter la production d'acier en passant d'un chiffre de 11,1 millions de tonnes par an à un niveau compris entre 14 et 16 millions de tonnes; d'obtenir des garanties contre d'éventuelles mesures de nationalisations, en cas de changement de gouvernement; d'attirer les capitaux étrangers. Il s'agit là de trois objectifs qui s'imbriquent d'un point de vue stratégique. Ce sont les capitaux venant de l'étranger qui se montrent particulièrement intéressants. On estime le besoin en la matière à deux milliards en espèces. Il y en a qui soutiennent que le capital français (et aussi suédois) ne serait pas étranger à l'intérêt porté à la chose. À ce propos, il y eut des propositions allemandes qui furent accueillies assez fraîchement dans un premier temps. Les Français auraient-ils donc changé d'avis?

Libero Lenti